

Le Plan pour l'autonomie prévoit une meilleure prise en charge de l'aide à domicile !

Alors que la prise en charge pour les services d'aide à domicile varie aujourd'hui d'un département à l'autre, le Premier ministre Jean Castex a annoncé la création d'un tarif plancher de 22 € minimum par heure d'intervention, partout en France, dès 2022.



Le gouvernement va débloquer 400 millions d'euros pour financer l'aide aux personnes âgées ou dépendantes dès 2022 et 1,3 milliard à l'horizon 2025. Cette enveloppe permettra, d'une part, la création de postes dans les Ehpad et, d'autre part, la mise en place d'un tarif plancher commun (22€/heure) à tous les départements pour mieux rémunérer les aides à domicile.

Car actuellement, cette subvention varie nettement selon les départements. Le montant moyen de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) est en effet de 20,12 €/l'heure mais certaines collectivités ne prennent en charge que 18 € et « plus de la moitié des heures effectuées » sont rémunérées sous ce niveau de 22 €, a relevé le Premier ministre.

Cette revalorisation de 240 millions d'euros du budget, dès 2022, sera entièrement financée par la Sécurité sociale, via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation compensatoire du handicap (PCH).

Depuis le 1^{er} octobre, les 200 000 aides à domicile intervenant chez les personnes âgées et handicapées bénéficient d'une augmentation salariale « historique » de 13 à 15%. Malgré tout, ces prestataires restent difficiles à recruter...

Alors que huit Français sur dix disent vouloir vieillir chez eux, l'objectif du gouvernement est double : mettre fin aux disparités de prise en charge entre départements, tout en rehaussant les salaires des aidants pour rendre la filière plus attractive. Car le secteur peine à recruter ! Un grand coup de pouce avait déjà été annoncé en début d'année. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre, les 200 000 aides à domicile intervenant chez les personnes âgées et handicapées bénéficient d'une augmentation salariale « historique » de 13 à 15%. Malgré tout, ces prestataires restent difficiles à recruter (notamment dans les Pays-de-la Loire, la Bretagne et en Nouvelle Aquitaine), d'autant plus que certains ont démissionné pendant la crise sanitaire.

À ce tarif plancher de 22 € va s'ajouter un deuxième niveau de financement à la « qualité », comme le préconisait la mission Libault (réforme du grand âge et de l'autonomie). Il s'agira de favoriser les services, le soir et le week-end, auprès de personnes très dépendantes en « zones blanches », c'est-à-dire dans les territoires isolés, notamment dans les communes rurales. Des concertations vont s'ouvrir avec les départements et les parlementaires afin de préciser les contours de ce tarif — probablement autour de 3 € — qui sera introduit par amendement gouvernemental dans le projet de budget de la Sécurité sociale. ●